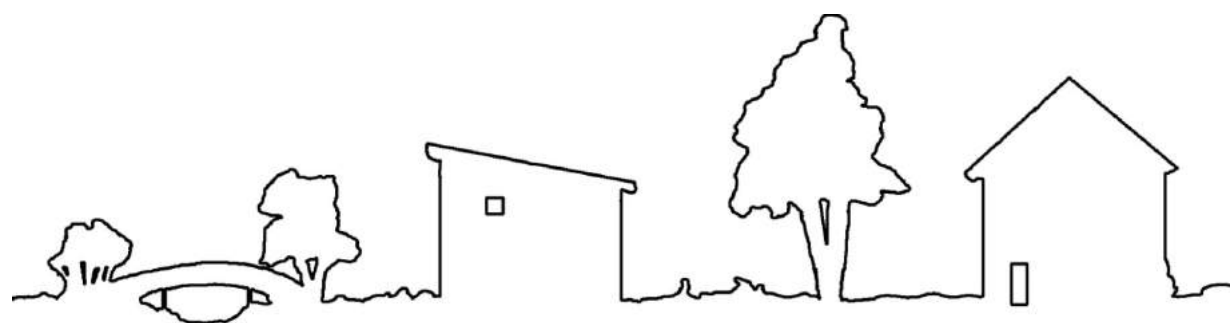


# Commune de Plouharnel

**ANNEXE 1.2.b. du rapport de présentation**



## PLAN LOCAL D'URBANISME

**Dossier de consultation de la Commission  
Départementale de la Nature, des Sites et  
Paysages**

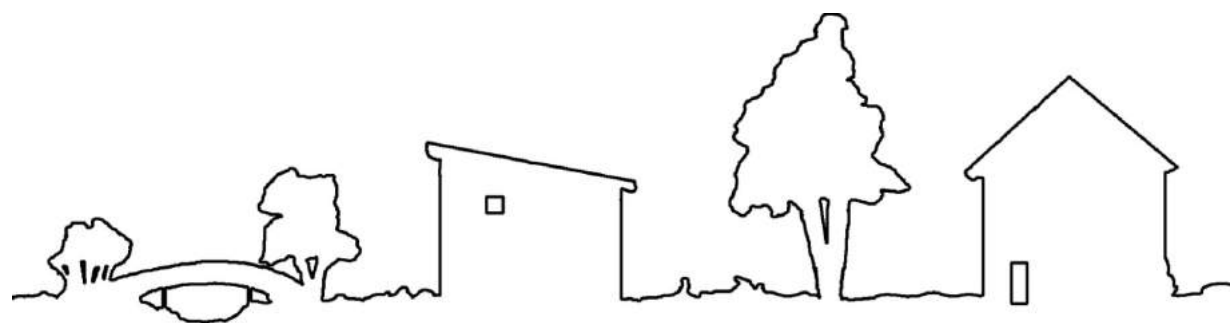
EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2013



Mai 2012





## **Présentation générale de la commune**





La commune de Plouharnel dispose d'une superficie de 1832 hectares et constitue un véritable pont entre le continent et la presqu'île de Quiberon.

Plouharnel possède un paysage à dominante naturelle, 50% du territoire est classé en espace naturel, s'apparentant à la campagne. Elle est également marquée par une identité forte qui réside dans son centre bourg, ses abbayes et ses espaces littoraux.

### Caractéristiques morphologiques

- Plouharnel est un territoire relativement plat, aux altitudes comprises entre 15 et 20 mètres, le point culminant (33 mètres) se situe au Nord de l'agglomération au lieu-dit « Mané-er Mor ».
- Un massif dunaire, de 10 mètres de hauteur en moyenne (certains points peuvent atteindre 20/25 mètres), est classé en zone natura 2000 et correspond à la partie Est du massif dunaire allant de Gâvres à Quiberon.
- La Baie de Plouharnel, d'une superficie de 350 hectares, est située au sud de la commune et forme une vasière.
- Plouharnel possède une richesse et une variété de milieux naturels (zones humides, champs, prairies, dune, baie, boisements, haies...).

▪ Le réseau hydrographique est constitué de deux ruisseaux principaux, celui de l'Etang au nord et celui de Coët-Cougam au Nord-Est, plus quelques autres ruisseaux. En outre on peut repérer 2 étangs, celui de Loperhet au Nord-Ouest de la commune et celui du Prélérans au centre bourg. Le bassin s'incline ensuite vers la Baie de Plouharnel.

### Entités paysagères littorales

- La Baie au sud de la commune forme une vasière dont le schorre présente une réelle richesse floristique. C'est aussi un lieu de fréquentation important des oiseaux et propice à la conchyliculture. On y recense près de 835 concessions dont 343 sur Plouharnel même.
- Le cordon dunaire présent à l'ouest fait partie de l'ensemble du massif dunaire allant de Gâvres à Quiberon. Il représente un intérêt écologique (faune et flore) au niveau national. On peut différencier la dune vive (haut de la plage), qui accueille essentiellement des plantes halophiles et la dune grise, où il apparaît des pelouses et une végétation plus diversifiée.

### Entités paysagères rurales

- Les prairies et les champs constituent le paysage du nord et de l'est de la commune, utilisés pour l'agriculture et le pâturage. Peu de terres sont en friche.





- Des boisements sont présents au Nord et à l'Est de la commune ainsi que sur le cordon dunaire.

### Espace urbanisé

- Deux secteurs agglomérés sont présents sur la commune, le bourg de Plouharnel et le village de Sainte-Barbe au Nord. Si historiquement Glevenay était un village distinct du bourg, il a depuis été rattrapé par l'urbanisation qui s'est développée le long des axes de communications en direction d'Erdeven entre 1965 et 1990, pour aujourd'hui faire partie de la même agglomération.
- Présence d'un lieu-dit partagé entre les communes d'Erdeven et Plouharnel : Crucuno
- De nombreux hameaux sont présents au Nord (Kernevé, Kerarno, Kersily...), au Sud (Kercroc, Kerroch, Kergavat...) et à l'Est de la commune (Brenantec, Runesto, Henlis...).
- Un réseau viaire peu maillé:

-deux axes importants traversent la commune, la RD 768 qui relie Auray à Quiberon et la RD 781 entre Carnac et Erdeven. Sa situation de carrefour et de seul point de passage vers Quiberon entraîne une circulation importante, notamment en période estivale

-un réseau secondaire peu maillé composé uniquement d'une voie reliant Sainte-Barbe à Carnac et Sainte-Barbe au Nord de la commune

-Les impasses sont nombreuses, tant dans le bourg que dans les hameaux.

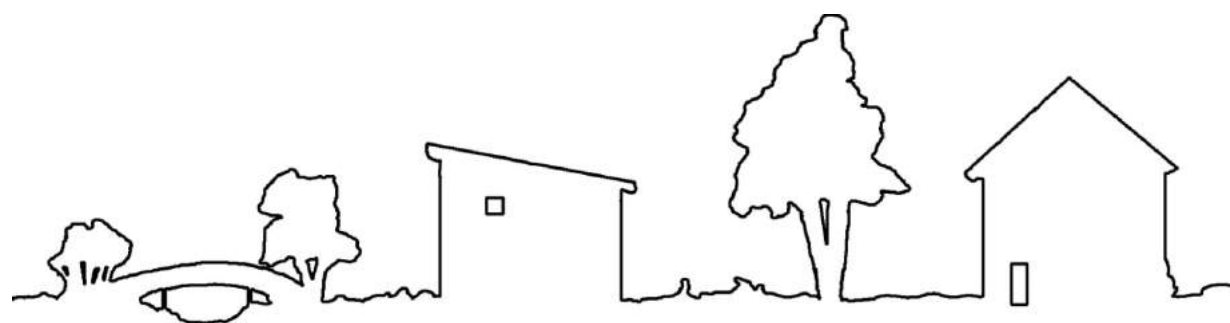
### Diversité des paysages et intérêts écologiques ou paysagers

En terme de protection, seul le cordon dunaire et la baie sont protégés par un site Natura 2000.

Au titre de la directive « oiseaux » et « habitat », le «*massif dunaire de Gâvres-Quiberon et les zones humides associées*» sont protégés. Une partie de ce site est présent sur le territoire de la commune. Le site natura 2000 recouvre intégralement une Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

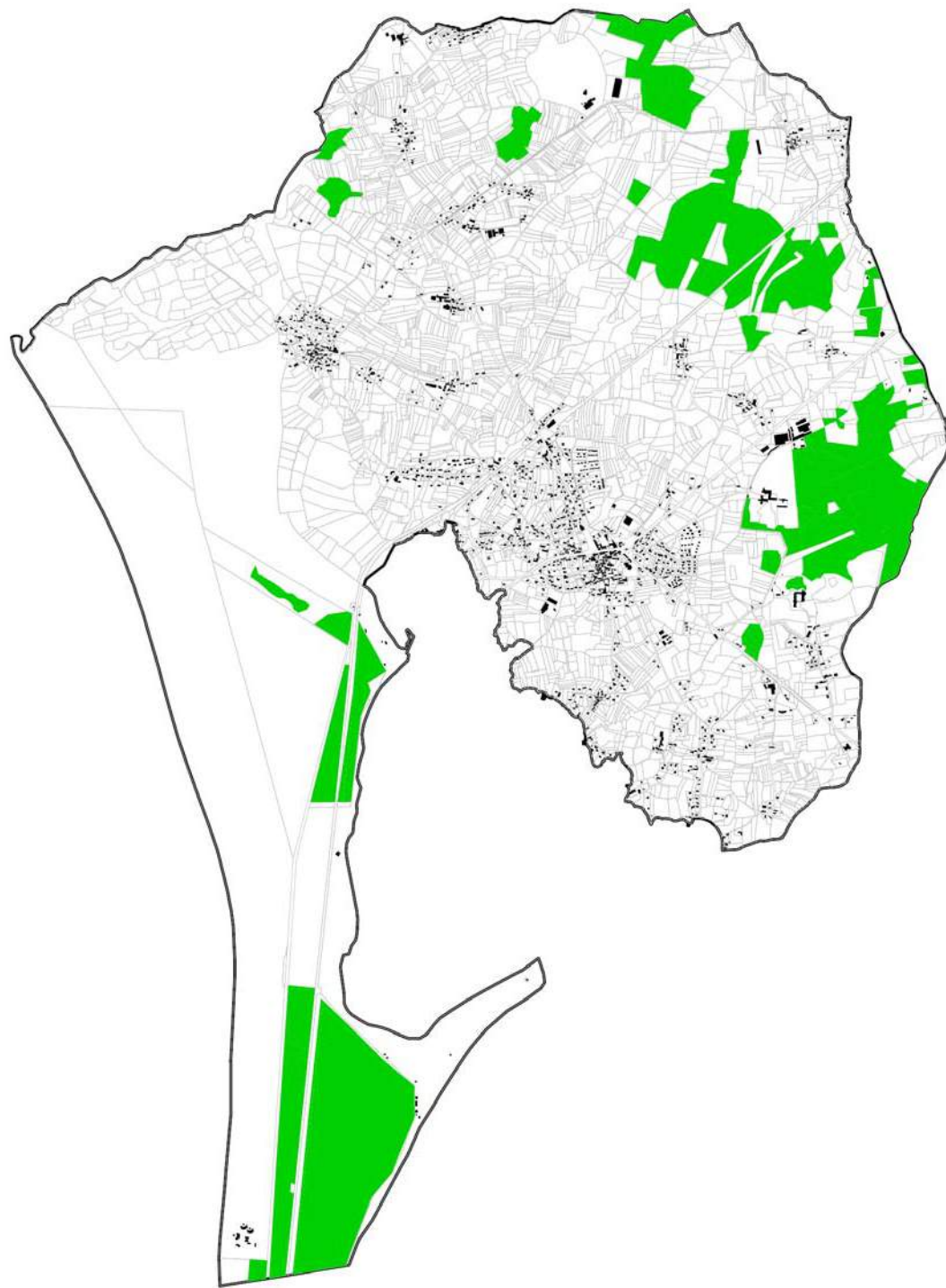
Le site représente un « *ensemble varié d'écosystèmes (dunes, étangs, dépressions humides intradunales, landes, prairies et vasières de fond de baie)* » où l'on trouve presque tous les types de milieux littoraux présents en Bretagne.



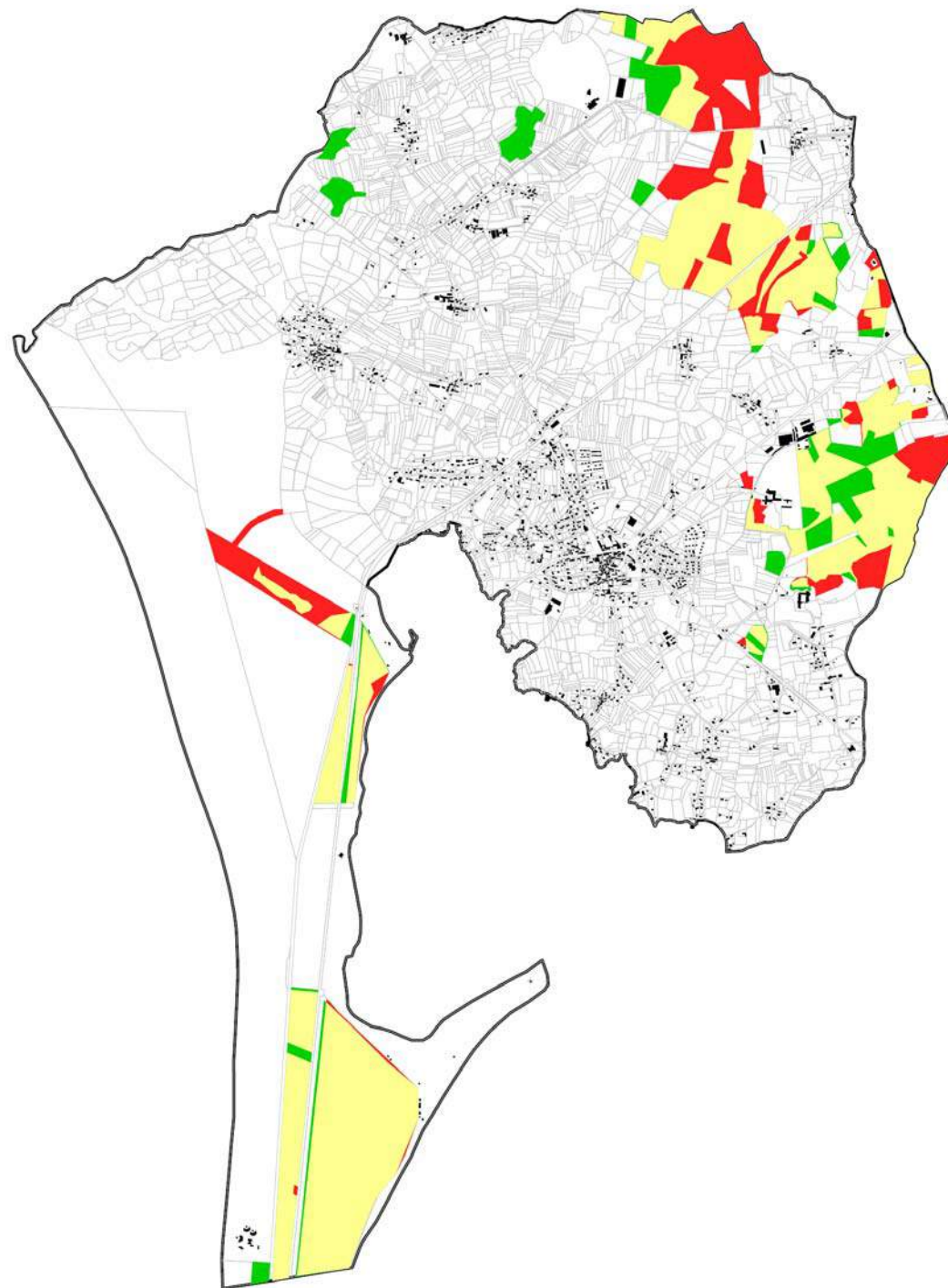


## **Classement des bois dans le projet de PLU**





Bois classé en EBC dans le  
projet de PLU .  
**240 HA 44**



Bois classé en EBC au POS  
et maintenu dans le PLU  
**200 HA 44**

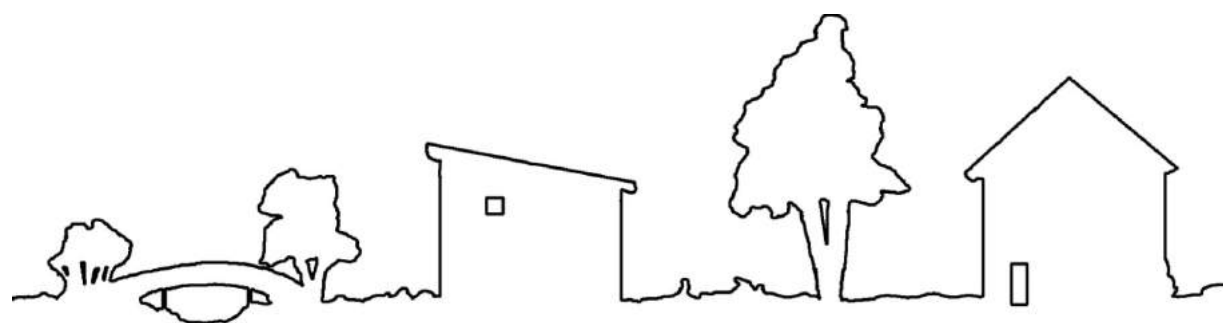


Bois classé en EBC au POS  
et supprimé dans le PLU  
**67 HA 87**



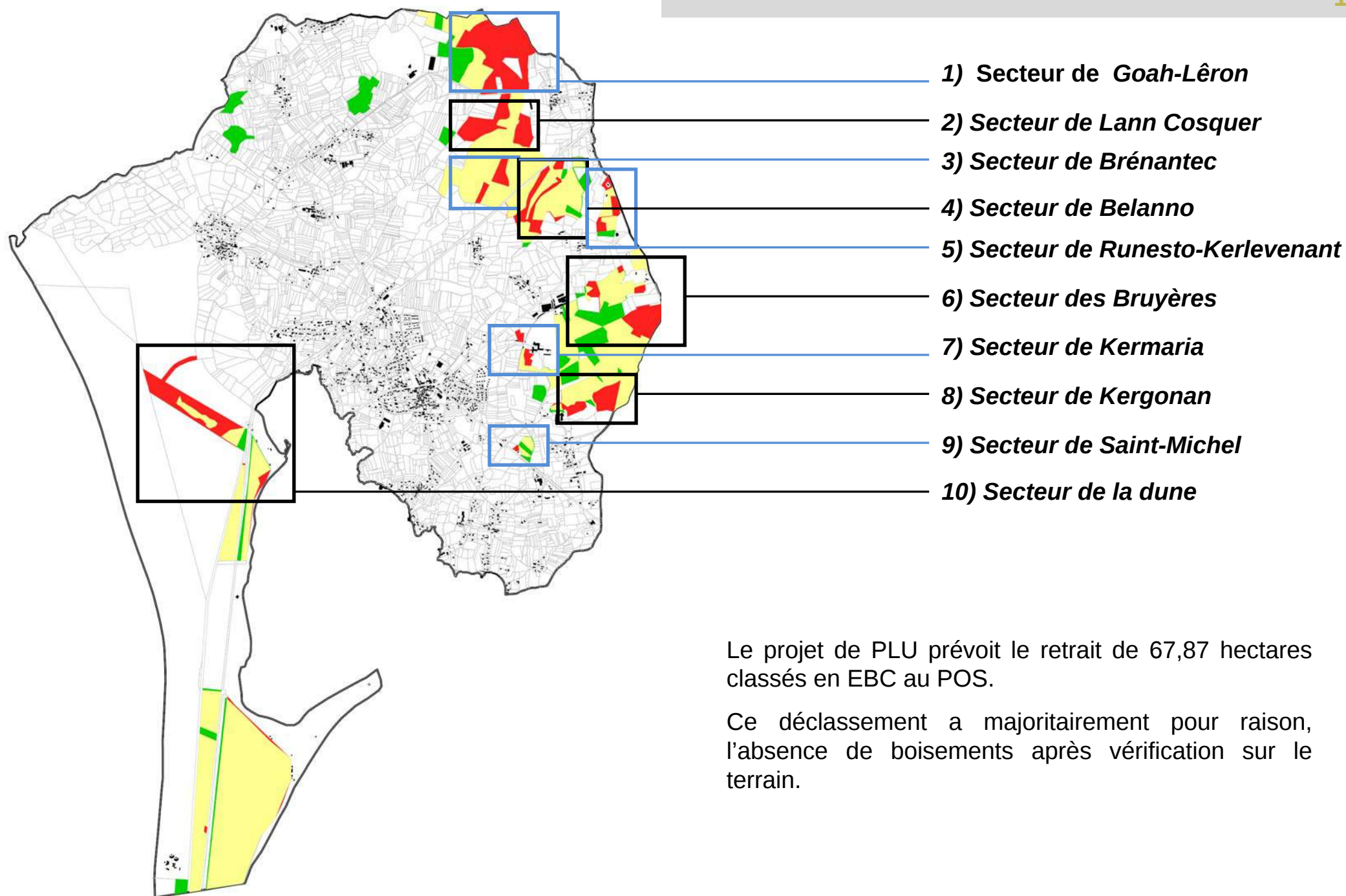
Bois non classé au POS et  
classé en EBC au PLU  
**39 HA 63**

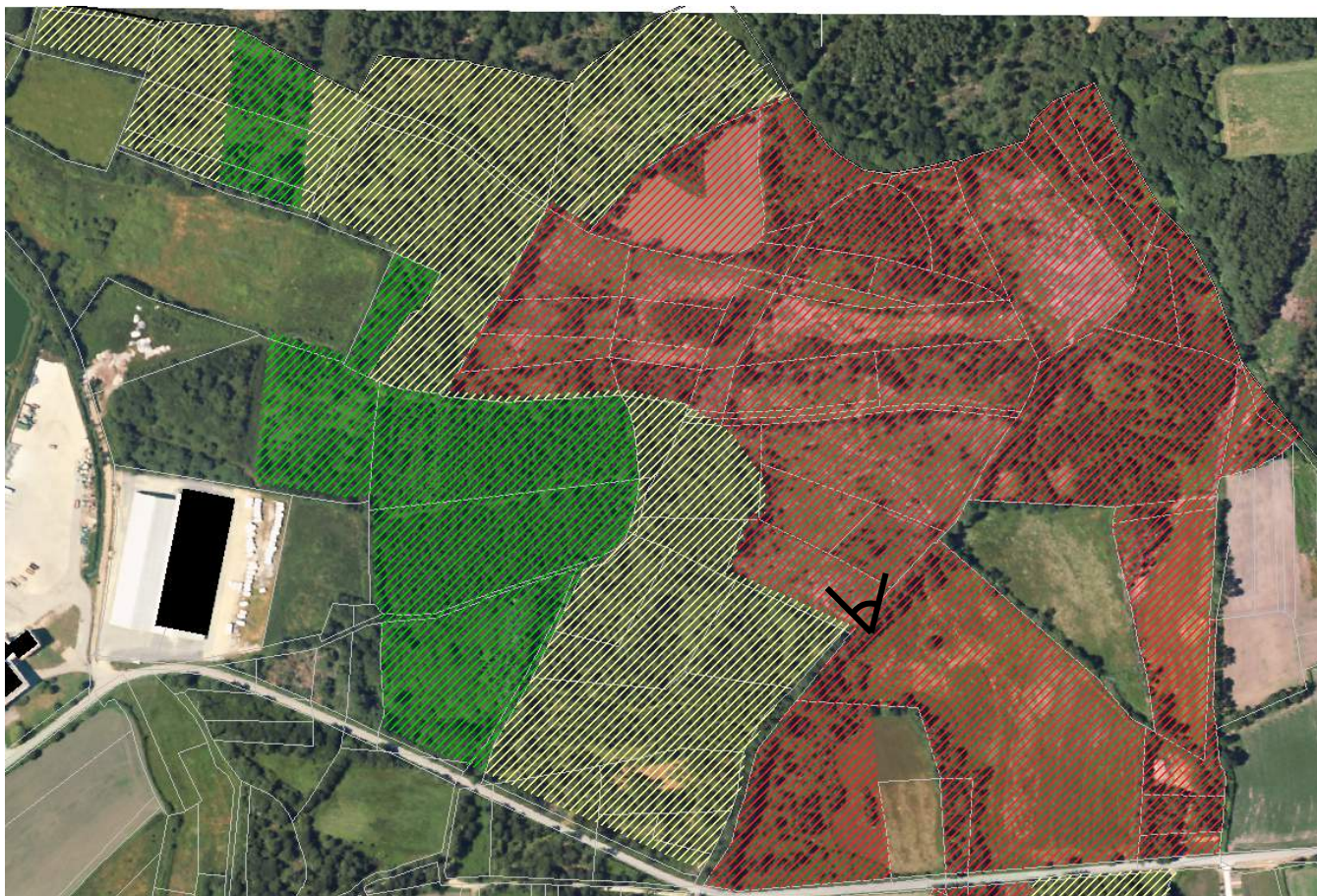
Les EBC prévus au PLU totaliseront 240,44 ha,  
contre 268,67 ha au POS. Cela représente une  
diminution de **11.7%** des bois classés.



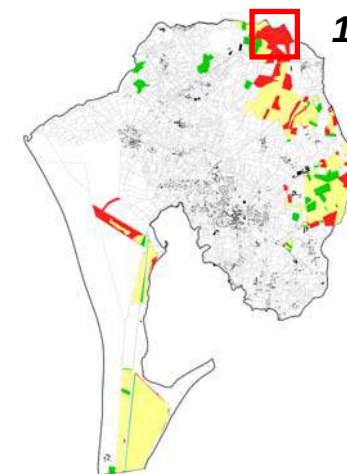
## Les EBC supprimés







Bois classé en EBC au POS  
et supprimé dans le projet  
de PLU

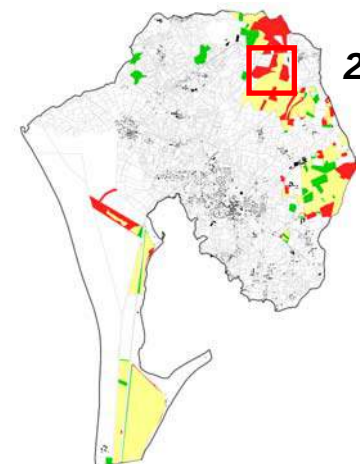


**Justification :** Cet espace rassemble environ 35 parcelles pour une superficie totale de **20,76 ha**. On note l'absence de boisement mais la présence de terrains défrichés et d'autres destinés à l'agriculture. Certains arbres semblent également en mauvais état. Il reste cependant quelques talus et haies.





Bois classé en EBC au POS  
et supprimé dans le projet  
de PLU

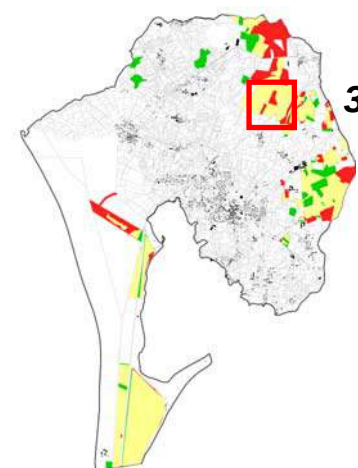


**Justification** : Ce secteur rassemble environ 16 parcelles ou parties de parcelles pour une superficie totale de **9,61 hectares**. Sur certaines parcelles aucun boisement n'a été relevé, d'autres sont en cours de défrichement.





Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le projet de PLU

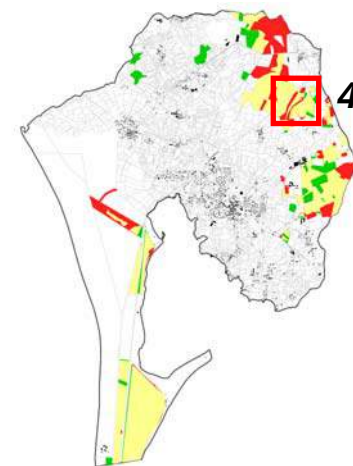


**Justification** : Ce secteur rassemble 3 parcelles, d'une superficie totale de **2,80 hectares**, en plein cœur d'un ensemble boisé maintenu. Cependant aucun boisement n'a été relevé sur les parcelles à déclasser. Les terrains sont cultivés.





Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le projet de PLU

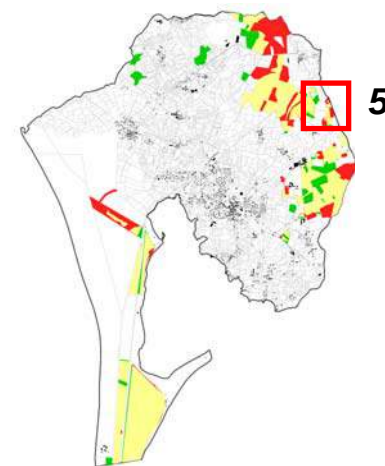


**Justification** : Ce secteur de **2,80 hectares** rassemble 6 parcelles qui ne révèlent aucun boisement et qui segmentent une zone relativement boisée.





Bois classé  
en EBC au  
POS et  
supprimé  
dans le projet  
PLU

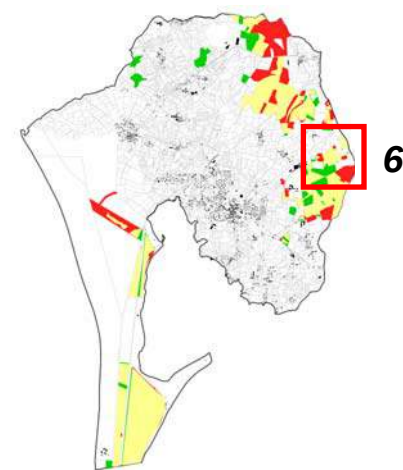


**Justification :** Ce secteur de **2,08 hectares** rassemble 4 parcelles sur lesquelles aucun boisement n'apparaît. Elles se composent de friches ou de pâturages.





Bois classé  
en EBC au POS  
et supprimé  
dans le projet de PLU

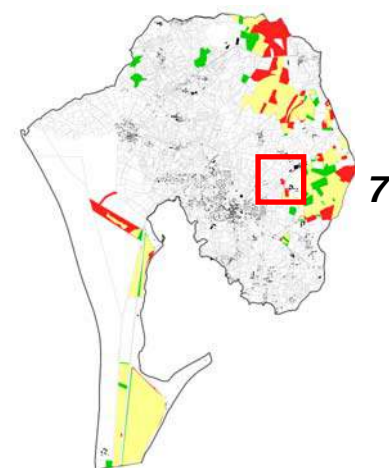


**Justification** : Cet ensemble de 13 parcelles ou parties de parcelles et non accolées d'une superficie de **7,72 hectares**, ne révèlent aucun boisement mais des terres agricoles, des prairies ou des friches.





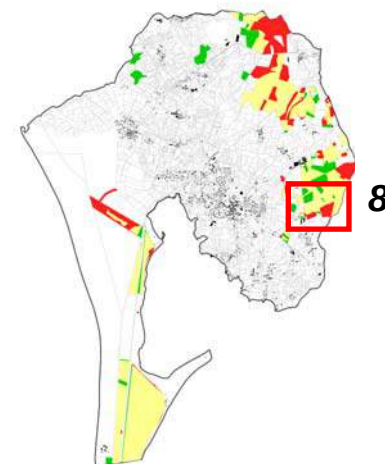
Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le projet de PLU



7

**Justification** : Ces deux  
parcelles de **1,21 hectares** ne  
recèlent aucun boisement mais  
des prairies.





**Justification** : Ces 3 parcelles ou parties de parcelles rassemblent des prairies où il apparaît quelques sujets isolés, pour une superficie totale de **5,08 hectares**.

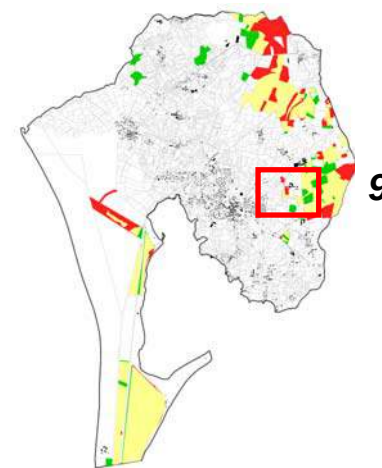


Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le PLU





Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le projet de PLU

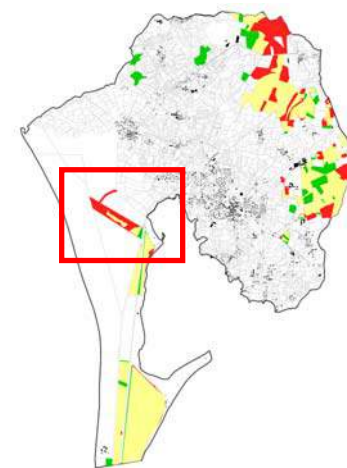


**Justification :** Cette parcelle de **0,15 hectare** ne recèle  
aucun boisement et est aujourd'hui en prairie.





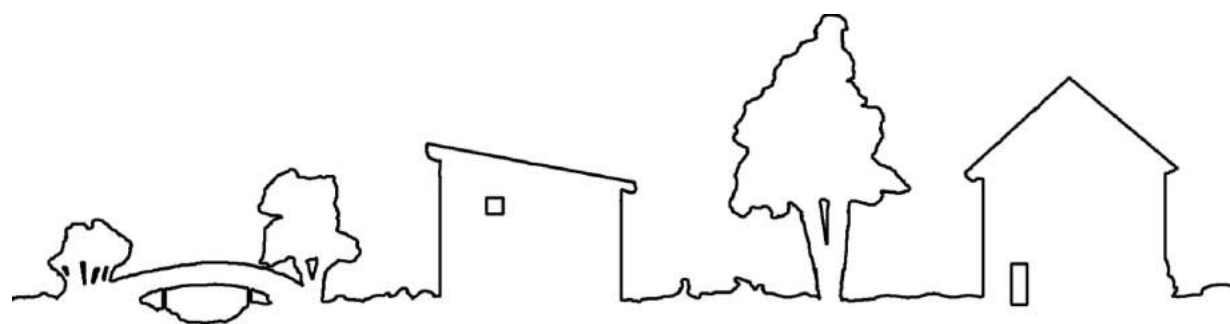
Bois classé en EBC  
au POS et supprimé  
dans le PLU



10

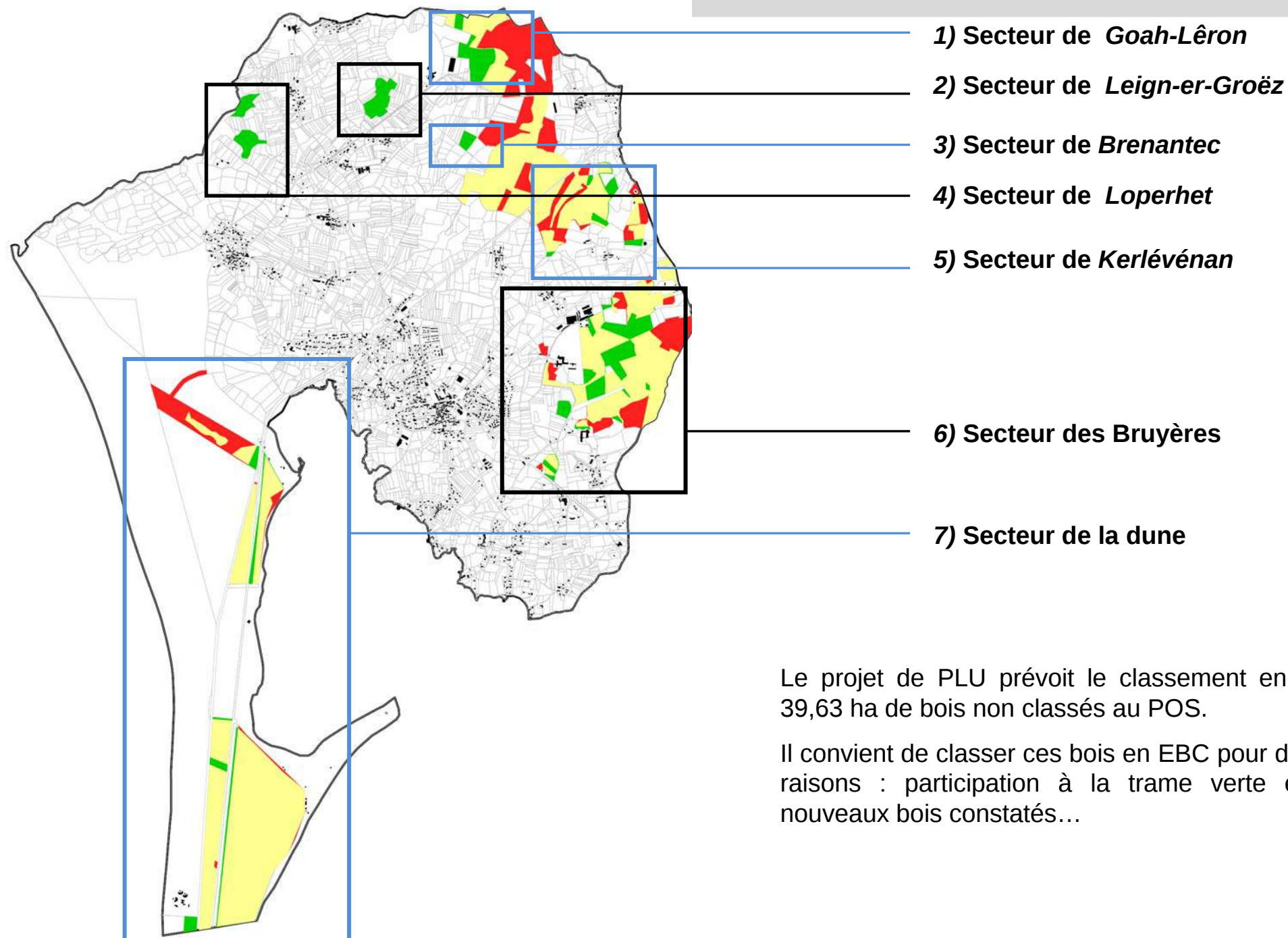
**Justification** : Ces deux parcelles ou parties de parcelles de **11,7hectares** ne recèlent plus de boisements. En outre cette parcelle communale se situe dans le périmètre du « Grand site dunaire » et ne nécessite pas de prescription particulière. Les boisements, créés de toute pièce par l'homme dans ce secteur, nuisent à la biodiversité en dégradant le milieu.





**Les EBC ajoutés**



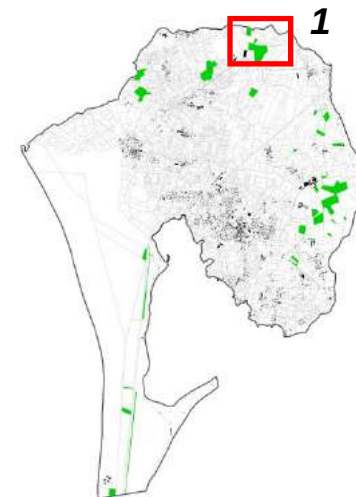


Le projet de PLU prévoit le classement en EBC de 39,63 ha de bois non classés au POS.

Il convient de classer ces bois en EBC pour différentes raisons : participation à la trame verte et bleue, nouveaux bois constatés...



Bois ajoutés en EBC  
au projet de PLU

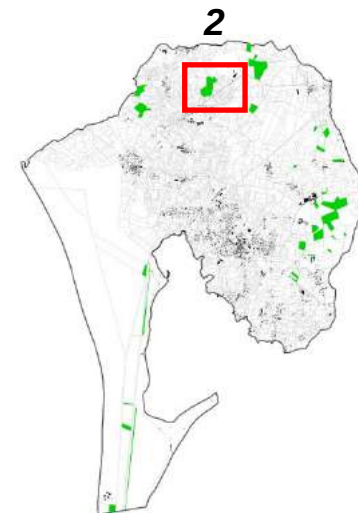


**Justification** : Ces 8 parcelles incomplètes, de **6,09 hectares**, recèlent des boisements mixtes composés de feuillus (chênes...) et de résineux (pins notamment). Elles se trouvent également en continuité des EBC déjà répertoriés au POS.





Bois ajoutés  
en EBC au projet  
de PLU

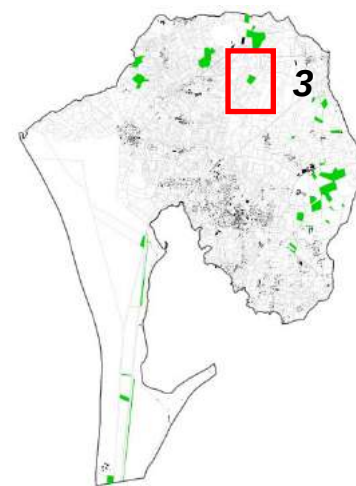


**Justification** : Ce secteur d'une vingtaine de parcelles, d'une superficie totale de **4,23 hectares**, est composé de boisements mixtes comportant des résineux (pins) et des feuillus (chênes...).





Bois ajoutés en EBC  
au projet de PLU

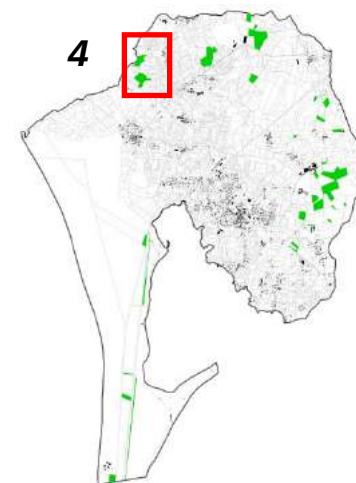


**Justification** : Cette parcelle de **1,15 hectares** est composée de nouveaux boisements, récemment plantés.



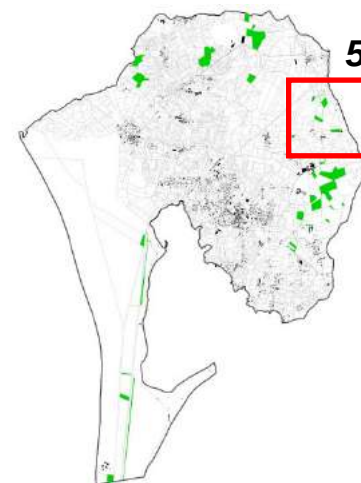


Bois ajoutés en EBC  
au projet de PLU



**Justification** : Ce secteur d'une dizaine de parcelles, d'une superficie totale de **4,31 hectares**, est situé à proximité de l'étang de Loperhet. Il recèle des boisements hygrophiles (aulnes, saules...) et quelques feuillus.



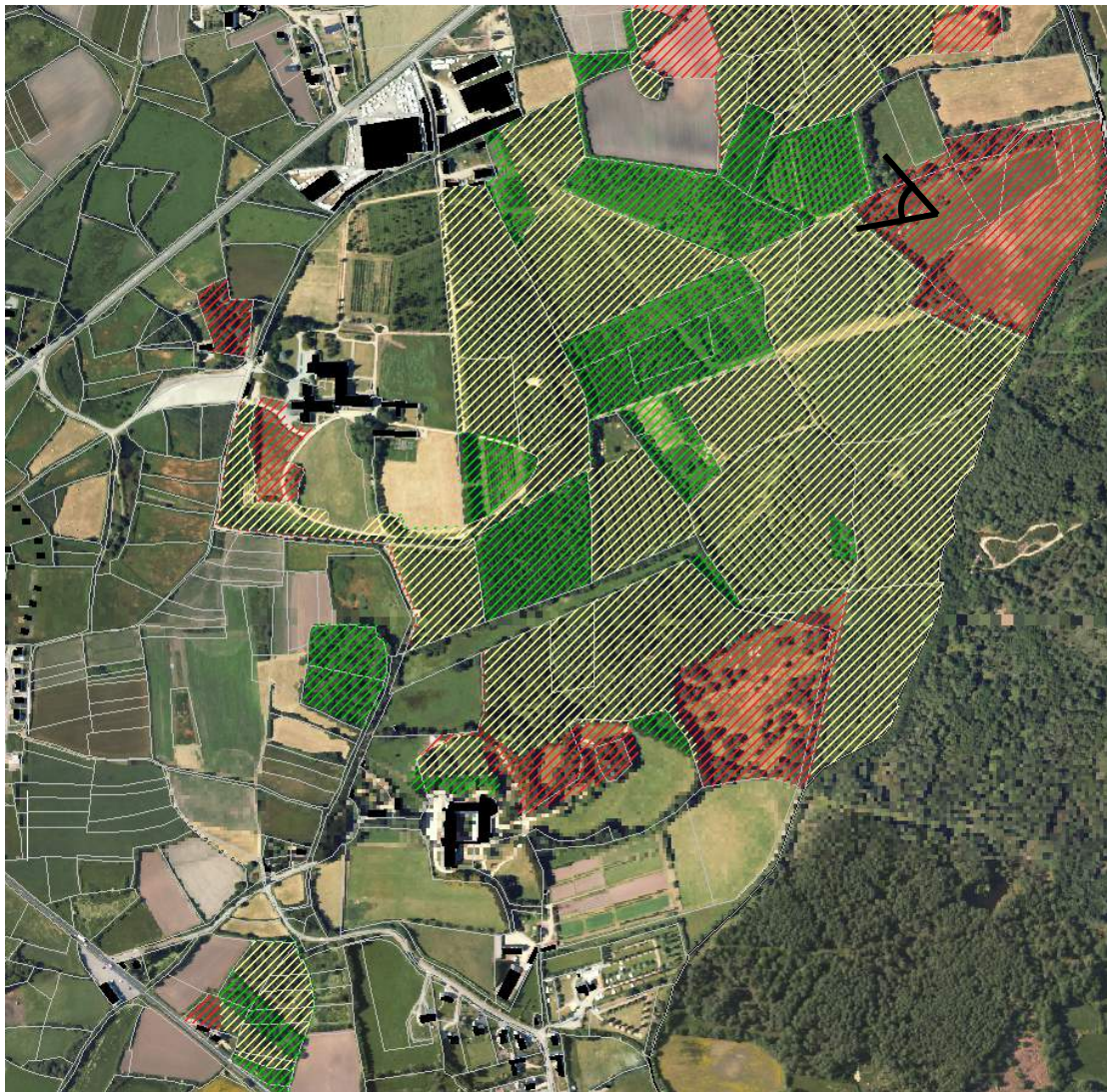


**Justification** : Ce secteur comprend 6 parcelles en continuité d'EBC déjà inscrits au POS. Il est constitué de boisements mixtes (feuillus et résineux). Ce nouvel EBC mesure **2,85 hectares**.

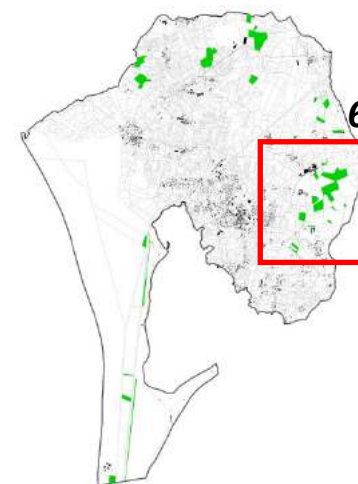


Bois ajoutés en EBC  
au PLU





Bois ajoutés en EBC  
au PLU



**Justification** : Cet ensemble d'une vingtaine de parcelles d'une superficie de **13,3 hectares** complète l'ensemble des parcelles déjà classées en EBC au POS présent dans la zone. Il est constitué de nouveaux boisements ainsi que de résineux (pins).





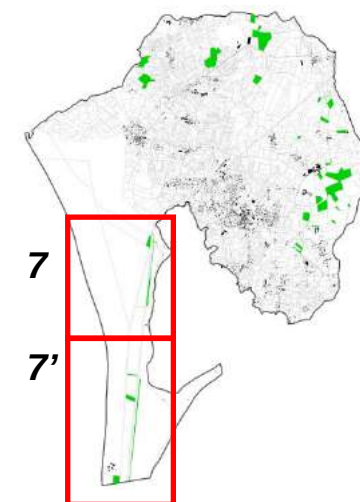
7



7'



Bois ajoutés en EBC  
au PLU



**Justification** : Ces 4 parcelles d'une superficie totale de **6,09 hectares** sont constituées de résineux (pins) et de boisement nouveaux (photo 7') sur une bande en plein cœur de bois.



7



7'





 Bois hygrophiles  
(+4,32 ha)



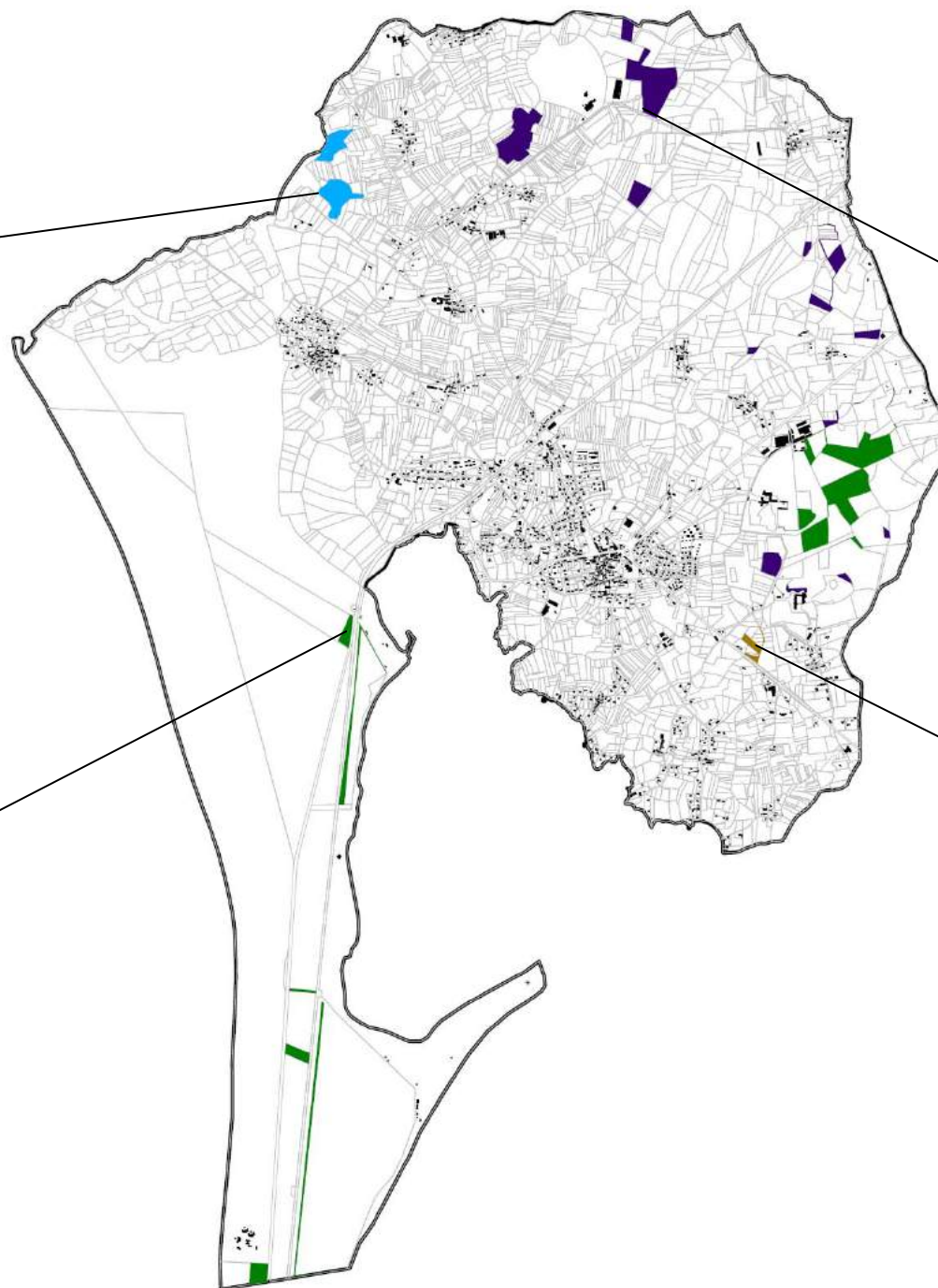
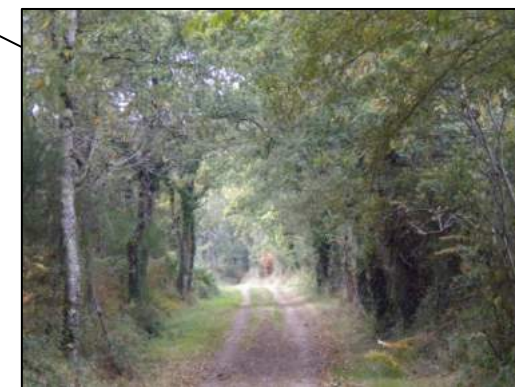
 Bois de résineux  
(+18,25 ha)

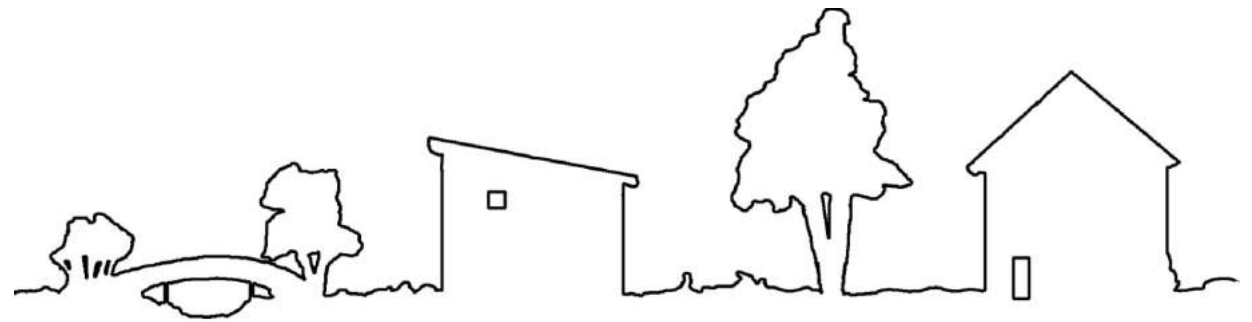


 Bois mixtes (+16,36 ha)



 Bois de feuillus (+0,69 ha)





**Conclusion**





La validation de cette proposition de classement en EBC aura des impacts positifs :

- Sur le paysage, en inscrivant durablement les boisements dans le territoire
- Sur la trame verte et bleue, en permettant de préserver les corridors écologiques et ainsi en permettant la circulation des espèces, et donc en favorisant la biodiversité
- Sur la qualité de l'eau, en s'assurant du maintien du rôle épuratoire joué par les boisements en bordures de cours d'eau.

Le projet de PLU entrainera une diminution des EBC de 11,7%, passant de 268,67 ha dans le POS en vigueur à 240,44 ha.

Cependant la future liste des EBC est plus qualitative que celle du POS. La majeure partie des EBC supprimés ici sont en réalité des espaces où l'on a pu observer l'absence de boisement. Or dans les EBC ajoutés, on peut par exemple citer les espaces situés à proximité de l'étang de Loperhet qui présentent un véritable intérêt écologique, floristique et faunistique. On retrouve des boisements de qualité ou qui présentent des réelles possibilités d'évolution.

Par ailleurs, depuis l'élaboration du POS encore en vigueur de la commune, les technologies de localisation ont considérablement évolué, et notamment l'orthophotographie et le SIG qui permettent un travail fin de délimitation de ces bois en préalable au travail de terrain.

